



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES CONTINENTALES POUR L'AFRIQUE

Treizième Session

Entebbe, Ouganda: 27 – 30 octobre 2004

ACTIVITÉS DE SUIVI A LA DOUZIÈME SESSION DU COMITÉ DES PÊCHES CONTINENTALES POUR L'AFRIQUE

INTRODUCTION

1. Le Comité des pêches continentales pour l'Afrique (CPCA) à sa douzième session tenue à Yaoundé au Cameroun en décembre 2002 a fait certaines recommandations sur lesquelles des mesures ont été prises par le Secrétariat. Ce document présente uniquement et de manière succincte des rapports sur les mesures qui n'avaient pas été discutées sous d'autres sujets de l'ordre du jour. Les numéros des paragraphes pertinents du rapport de la douzième session sont indiqués entre parenthèses.

ACTIVITES INTERSESSIONS

Des actions de sensibilisation doivent être menées parmi les institutions de prêt sur la faisabilité de l'aquaculture commerciale en tant qu'activité économiquement viable et bancable. Le Comité a souligné la nécessité pour chaque pays de se doter d'une stratégie pour le développement de l'aquaculture (paragraphe 17).

2. Deux études ont été menées pour engager des actions de sensibilisation parmi les institutions de prêt sur la faisabilité de l'aquaculture commerciale en tant qu'activité économiquement viable et bancable. La première visait à déterminer la contribution de l'aquaculture commerciale à la sécurité alimentaire, à l'allègement de la pauvreté et la croissance économique et au développement de 8 pays d'Afrique au sud du Sahara et de 5 pays d'Amérique Latine. Son objectif de promotion c'est de faire voir aux institutions donatrices/de prêt que l'aquaculture commerciale peut manifestement transformer les moyens d'existence des communautés en contribuant à la sécurité alimentaire, à l'allègement de la pauvreté et à la croissance économique, et ce faisant renforcer la possibilité d'obtenir leur soutien en vue du développement du secteur. Les résultats seront prêts pour publication en juillet 2005. La deuxième évaluera l'avantage comparatif des espèces aquicoles commerciales choisies en Amérique Latine, en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud Ouest. L'objectif est de fournir aux investisseurs potentiels et existants, aussi bien qu'aux institutions financières des informations sur le statut compétitif des espèces économiquement importantes dans les marchés internationaux potentiels et existants. Les résultats de cette étude pourraient aussi servir d'outils aux décideurs politiques dans leur désignation du type d'industrie aquacole à promouvoir et pour

quelle catégorie de consommateurs. Le rapport de cette dernière étude sera à la disposition des usagers en septembre 2005.

3. Pour ce qui est de la nécessité pour chaque pays de se doter d'une stratégie pour le développement de l'aquaculture, des efforts ont été faits et continuent d'être entrepris en vue d'aider sur demande des pays à formuler des politiques, stratégies et/ou des plans pour le développement de l'aquaculture. Parmi les exemples de pays on peut retenir, le Cameroun, la Zambie, Madagascar, l'Angola, le Sénégal et le Ghana.

Les pays riverains du Lac Tanganyika de résoudre, soutenir et accélérer la création d'un organisme intergouvernemental des pêches pour le Lac Tanganyika le plus tôt possible (paragraphe 24).

4. Le sous comité du Lac Tanganyika à sa dixième session tenue à Lusaka en Zambie du 28 au 31 octobre 2004 avait discuté d'un nombre de questions et fait plusieurs recommandations sur lesquelles le document CPCA/XIII/2004/Inf.5 présente un bref rapport.

Le Comité a été informé que la deuxième session du Sous-Comité se tiendra en août 2003 en Norvège (paragraphe 31).

5. La deuxième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches (COFI) a été tenue à Trondheim en Norvège du 7 au 11 août 2003 à l'invitation du Gouvernement norvégien. Elle a réuni 127 participants dont 97 délégations de 64 membres de la FAO, de deux observateurs d'un pays non membre de la FAO, d'une représentation d'une agence spécialisée des Nations Unies et de 12 observateurs de six organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales internationales. Vingt quatre délégués africains en provenance de 20 pays africains avaient pris part aux travaux de la session comparativement à 14 délégués de 12 pays qui avaient participé à la précédente session. Un résumé sur les travaux de la session vous sera fourni plus tard.

Le Comité a recommandé que :

- i. des actions complémentaires soient prises pour promouvoir l'utilisation du GIS et du RS dans le développement de l'aquaculture et de la pêche ;*
- ii. des partenariats et des activités de coopération soient établis entre les institutions, les sous régions et les régions et d'autres groupes disposant de sources d'informations utiles ;*
- iii. des ateliers soient organisés pour étudier les questions relatives, entre autres, aux mécanismes efficaces de coopération et de collaboration et à la maintenance de l'AWRD. L'on a suggéré que les conclusions de ces ateliers fournissent des éclairages pour les propositions de projets ;*
- iv. des projets soient développés sur l'utilisation du GIS et du RS dans la pêche responsable (paragraphe 38).*

6. La Communauté de développement d'Afrique Australe (SADC) a récemment exprimé l'intérêt d'utiliser la Base de données sur les ressources aquatiques de l'Afrique (AWRD) et la FAO collabore avec eux pour le développement de bases de données.

7. Les données, les outils et les publications AWRD font présentement l'objet de révision et seront bientôt finalisés pour une utilisation future. L'AWRD a été développé à partir d'informations recueillies sur le terrain pour renforcer et élargir l'ancienne base de données. Un atelier portant sur l'AWRD est entrain d'être préparé pour janvier 2005. Ce forum fournira des intrants sur les besoins des usagers et ils pourront servir à la conception de projets pilotes relatifs à l'AWRD.

Les pays devraient avoir une stratégie claire et exhaustive pour le développement de leurs ressources aquatiques et promouvoir la gestion intégrée des ressources, de même que le captage intégré (bassin hydrographique) et la gestion communautaire pour les stratégies de développement des ressources

aquatiques, y compris des actions interdisciplinaires telles que l'intégration de l'irrigation et de l'aquaculture (IIA) (paragraphe 42).

8. La conception de cadres stratégiques nationaux pour orienter le développement aquacole constitue désormais une priorité pour la FAO. A la suite des travaux du douzième CPCA, la FAO avait collaboré avec le Gouvernement du Cameroun et du World Fish Centre pour développer le prototype d'un tel cadre ; l'initiative ayant l'aval de l'Atelier national des parties prenantes en décembre 2003. A travers des Programmes de coopération techniques, la FAO a assisté la Zambie et Madagascar à développer des cadres semblables. Une intervention analogue est prévue pour début 2005 en Angola. Parallèlement à l'assistance aux cadres stratégiques nationaux, la FAO a organisé deux ateliers régionaux relatifs, notamment : l'atelier FAO-WARDA sur l'Aquaculture d'irrigation intégrée (IIA) à Bamako au Mali du 4 au 7 novembre 2003, et l'atelier FAO- ICLARM sur l'Aquaculture à petite échelle en Afrique subsaharienne : réexamen du paradigme du groupe cible de l'aquaculture à Limbé au Cameroun, du 23 au 26 mars 2004. Ces ateliers ont servi de fora pour discuter des traits communs qui peuvent être adoptés pour des bénéfices mutuels à travers le cadre stratégique.

Les espèces indigènes ayant un potentiel aquacole établi soient génétiquement améliorées par le biais de la recherche et domestiquées/gérées concomitamment avec la fourniture de capacités pour la gestion des stocks de géniteurs (paragraphe 55).

9. Le Service des ressources continentales en eau et de l'aquaculture a pris contact avec ses partenaires en Asie et avec des donateurs internationaux pour aider au développement d'un manuel et d'un programme de formation sur la reproduction et la gestion des ressources génétiques ; les travaux sont en cours.

Les codes de pratique, les directives et les conventions pertinents soient adoptés et appliqués pour les futures introductions comme mesure de précaution pour la prévention de potentiels impacts négatifs ; et les pays incorporent et adaptent les directives et code de pratique internationaux pertinents pour une introduction responsable dans leurs législations nationales avec l'assistance technique de la FAO et d'autres organisations internationales (paragraphe 55).

10. Le Service des ressources continentales en eau et de l'aquaculture, avec l'aide du Programme FishCode, agissant sur recommandation de la dixième session du Sous-Comité CPCA de la FAO sur le Lac Tanganyika tenue en octobre 2003 à Lusaka en Zambie, a élaboré un Protocole d'Accord entre les quatre pays riverains sur le contrôle et l'utilisation responsable des espèces exotiques dans les pêches dans le bassin du Lac Tanganyika. Ce Protocole d'Accord sera soumis à l'examen des membres à la présente réunion du CPCA. Par ailleurs FIRI avec l'appui supplémentaire du Programme de partenariat entre la FAO et les Pays-Bas, a organisé un séminaire d'un jour sur les éléments de directives techniques concernant les espèces exotiques en Afrique durant la présente session du CPCA.

RECOMMANDATIONS DU COMITE

11. Il est demandé au Comité de noter le progrès signalé et de faire des recommandations jugées appropriées.

12. Le Comité pourra également discuter des mesures prises au niveau national au sujet de ces recommandations adressées aux Gouvernements membres.